

Procès-verbal
de
L'Assemblée Générale constitutive de l'Union des Abbayes de Lutry
Lutry le 25 mai 2021 18h30 Chanoz-Broccard

L'Abbé Président, Sébastien Rod, ouvre la séance à 18h30 et salue l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans modification, l'assemblée générale a été valablement convoquée par écrit dans les délais, l'ensemble des documents a été mis à disposition.

2. Liste des présences.

13 membres sont présents, 12 membres se sont excusés, 4 membres ont fait part de leur intention de démissionner.

3. Adoption des PV des AG et AGE du 14 juillet 2020.

Les procès-verbaux des dernières AG ont été publiés sur le site internet des Abbayes, l'Abbé Président demande si quelqu'un souhaite la lecture de ces procès-verbaux, personne ne souhaite la lecture, l'assemblée les adopte à l'unanimité des membres présents, son autrice, Marie-France Bron est remerciée.

4. Adoption des comptes des trois abbayes au 31 décembre 2020.

Le trésorier, Lucien Chamorel, donne lecture des comptes et résultats des trois Abbayes de Lutry arrêtés au 31 décembre 2020.

La somme au bilan de la société des jeunes gens s'élève à Frs 32'996.50, celle des Fusiliers s'élève à Frs 50'767.06 alors que celle de la société de la réunion d'automne s'élève à Frs 67'413.45.

Les comptes ont été vérifiés préalablement à cette AG par les vérificateurs. La discussion est ouverte sur les comptes, la parole n'étant pas demandée elle est close.

Les avoirs des trois sociétés seront mis en commun avec effet au 1^{er} janvier 2021 dans la nouvelle société de l'Union des Abbayes de Lutry.

5. Adoption des comptes de l'Union des Abbayes de Lutry au 1er janvier 2021.

L'Abbé Président soumet l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 à l'assemblée générale qui les approuve à l'unanimité des membres présents.

6. Adoption des nouveaux statuts de l'Union des Abbayes de Lutry.

Les statuts ont été présentés lors de la dernière AG en juillet 2020, ils ont été publiés sur le site Internet, l'Abbé Président demande si un membre souhaite la lecture des statuts.

La lecture n'étant pas demandé, ils sont soumis au vote de l'assemblée et sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

7. Fixation de la cotisation annuelle (Frs 20.-/an).

L'Abbé Président propose la fixation de la cotisation annuelle à Frs 20.-.

Il est rappelé qu'avant la fusion, la cotisation s'élevait à Frs 10.- par année et par société, mais que de nombreux membres cotisaient à 2 ou 3 sociétés. L'assemblée approuve la fixation de la cotisation à Frs 20.- à l'unanimité des membres présents.

8. Programme 2021.

Jean-Pierre Ceppi présente le programme des tirs de cette année qui auront lieu le samedi 2 octobre de 8h00 à 12h00.

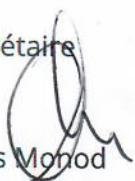
9. Divers et propositions.

La parole n'est plus demandée.

L'Abbé Président clôt l'assemblée générale.

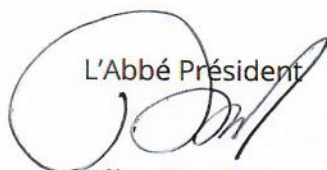
Le secrétaire

Charles Monod



L'Abbé Président

Sébastien Rod



Lutry, le 27 mai 2021.